



## 17ème législature

<b>Question N° : 1030</b>	<b>De M. Emmanuel Mandon ( Les Démocrates - Loire )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt; sécurité routière</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Moyens budgétaires 2025 en faveur de la sécurité routière</b>	<b>Analyse &gt; Moyens budgétaires 2025 en faveur de la sécurité routière.</b>
Question publiée au JO le : <b>15/10/2024</b>		

### Texte de la question

M. Emmanuel Mandon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les moyens budgétaires 2025 de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et plus précisément sur les moyens consacrés à l'Action « sécurité et éducation routières ». Cette action lui paraît particulièrement prioritaire, avec l'augmentation dramatique des conduites à risque au volant, liée notamment à la hausse de la consommation de stupéfiants. La loi créant un homicide routier est certes une réponse mais la prévention en est une autre, surtout auprès des jeunes. Là encore, il considère qu'il est nécessaire de renforcer les moyens budgétaires 2025 en faveur des actions menées en ce domaine. Il lui demande par conséquent ses intentions en la matière.